

MOTION FORMATION DES ENSEIGNANTS CFVU UPJV

Le 5 avril 2024, le Président de la République a donné les grandes lignes de la future formation des enseignants. Ces annonces font suite à une série de réformes effrénées, positionnant la formation des futurs professeurs des écoles au sein des IUFM, puis des ESPE, puis des INSPE. Le concours a ainsi oscillé entre la L3 et le Master 2 en passant par le Master 1. La formation a été chaque fois adaptée, malgré l'absence d'éléments d'évaluation des dispositifs précédents.

Les élus de la CFVU prennent acte du fait que les concours de recrutement des professeurs (premier et second degré) et des CPE auront lieu en fin d'année de L3. Néanmoins, de nombreuses incertitudes demeurent :

- La première session du nouveau concours devrait se dérouler en mai 2025, sans qu'aucune université puisse mettre en œuvre une réelle préparation pour les candidats : à ce jour, aucune définition des épreuves n'a été fournie.
- Il est prévu d'ouvrir une nouvelle mention de licence dès la rentrée de septembre 2025, pour les étudiants se destinant au professorat des écoles, sans qu'aucune université ait pu participer aux échanges concernant la création de cette formation.
- Il est prévu que cette formation soit intégralement soumise à un programme national, avec des intervenants tous choisis par le MEN, remettant en cause les principes mêmes de la mise en œuvre d'une formation à l'Université.
- Les modalités d'organisation et de gouvernance des Écoles normales supérieures du professorat (ENSP) doivent être clarifiées afin d'éviter toute « désuniversitarisation » de la formation des professeurs.

L'ensemble de ces éléments génère de profondes inquiétudes :

- Pour les étudiants actuellement en licence ou en master et qui se destinent aux métiers du professorat et de CPE : ils ne savent plus comment se préparer ; en particulier, les étudiants entrant en M2 ont de profondes inquiétudes quant aux nombres de postes offerts aux concours, alors qu'ils ont suivi 5 ans d'études pour s'y présenter ;
- Pour les enseignants et enseignants chercheurs, intervenant au sein des UFR et de l'INSPE, dont les compétences semblent remises en cause, et qui ne savent pas si demain, ils pourront encore intervenir au sein de ces formations ;
- Pour les personnels BIATSS, qui ne savent plus quelles missions leur seront confiées à la prochaine rentrée universitaire.

Les élus de la CFVU de l'UPJV demandent à ce que la voix des universités soit entendue ; que le temps de la concertation soit effectif ; que la réforme soit reportée d'au moins une année, afin que chaque acteur s'en empare sereinement et en assure le succès.

Motion votée à l'unanimité lors de la CFVU de l'UPJV du 18 avril 2024